

Questions orales

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous avons offert des encouragements à la retraite anticipée à divers groupes de la fonction publique, selon leurs besoins particuliers, en conformité de notre programme d'adaptation du milieu du travail que nous comptons poursuivre pendant la durée de notre programme de compression des effectifs jusqu'en 1990-1991.

LE PROGRAMME OFFERT PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, cet encouragement est-il spécialement destiné à remplacer les prestations d'assurance-chômage supprimées depuis, et le ministre croit-il qu'il soit juste d'offrir ce programme seulement aux cadres et non pas à tous les employés, et notamment les retraités des forces armées?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, chaque cas est jugé séparément. Il y a déjà eu un programme de ce genre à l'intention des hauts fonctionnaires et un autre à l'intention des préposés à l'entretien engagés par le ministère des Travaux publics. Chaque cas sera examiné séparément. Nous visons l'équité et la justice pour tous.

* * *

L'ÉNERGIE

ON PROPOSE D'ACCORDER DES RABAIS AUX AUTOMOBILISTES
QUI PAIENT LEUR ESSENCE COMPTANT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question à son secrétaire parlementaire. Dans diverses régions des États-Unis, certaines sociétés pétrolières accordent des rabais aux automobilistes qui paient comptant au lieu d'utiliser leur carte de crédit. Étant donné que la ministre défend les intérêts des automobilistes, demandera-t-elle aux sociétés pétrolières au Canada de songer à adopter cette politique pour aider les automobilistes qui paient déjà des prix exorbitants?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la ministre a déclaré clairement à maintes reprises qu'elle n'interviendrait pas directement sur le marché. Elle ne conseillerait pas plus à une compagnie d'agir de la sorte qu'elle ne conseillerait à un chemisier d'accorder un rabais à ses clients qui paient comptant au lieu d'utiliser une carte de crédit.

* * *

LES FINANCES

LES TRAVAILLEURS LICENCIÉS PAR GRIFFITH MINE—LE REFUS
D'ACCORDER DES ALLÈGEMENTS FISCAUX

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, le 25 mars, a défendu sa décision de ne pas accorder d'allègements

fiscaux aux travailleurs licenciés par Griffith Mine en déclarant que les perspectives d'embauche par de gros employeurs de la région ne manquaient pas, et en citant Campbell Mines. Comme le rapport de la mission Anderson chargée par le gouvernement d'étudier les répercussions des licenciements et la situation des principaux employeurs montre que ceux-ci n'ont pas de plans d'embauche importants, le ministre est-il maintenant disposé à revenir sur sa décision et à accorder ces allègements fiscaux à ces travailleurs ou, à défaut, est-il prêt à rendre publics les critères en vertu desquels il aurait l'intention de le leur refuser?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, d'après mes informations, 117 des 300 travailleurs licenciés par Griffith Mine ont déjà trouvé un autre travail. Le critère utilisé pour prendre une telle décision est que ce soit l'unique industrie d'une ville qui ferme ses portes. Ce fut le cas à Gagnon, mais ce n'est pas le cas à Ear Falls.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre doit bien savoir que la très grande majorité de ces gens-là ont été obligés de partir pour trouver du travail. Peut-il expliquer à la Chambre des communes, aux habitants de Ear Falls et aux travailleurs de Griffith pourquoi il n'y a pas eu de consultation comme il l'avait promis dans son exposé économique de novembre 1984?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député a posé une question sur les dispositions existantes. Je dois lui préciser que la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit déjà un certain nombre de dispositions d'aide aux travailleurs déplacés, et je vais les lui énumérer: protection des indemnités de cessation d'emploi dans les REER, application de la déduction du revenu de pension aux prestations supplémentaires de pension, déduction des frais de déménagement et exemption fiscale d'un certain type de . . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRÉSUMÉE SOLLICITATION DE FONDS À DES FINS POLITIQUES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à la pratique récente du parti conservateur de solliciter des fonds des fonctionnaires. Pourquoi le gouvernement qui n'a pas tenu sa promesse d'accorder des droits politiques aux fonctionnaires fédéraux permet-il cette sollicitation de fonds dans les bureaux même du gouvernement? Est-ce que le vice-premier ministre peut nous dire pourquoi cette double mesure, pourquoi n'intervient-il pas pour défendre cette sollicitation qui pourrait être en bris des règlements de la Fonction publique?